



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Amélioration de la situation des étudiants des Maritimes en matière d'endettement

Le 19 septembre 2018

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a rendu publique aujourd'hui une étude qui explore en détail la situation des emprunts pour financer les études universitaires de la promotion de 2014.

Selon l'étude, 57 % des diplômés de la promotion de 2014 ont affirmé avoir emprunté pour financer leur premier grade, que ce soit auprès du gouvernement, d'une banque, de la famille ou d'autres sources. Ceux qui ont emprunté ont accumulé une dette médiane de 30 000 \$.

Comparativement aux diplômés d'il y a sept ans (promotion de 2007), le taux d'emprunt a baissé de 13 points de pourcentage et, après correction pour l'inflation, la dette accumulée des emprunteurs est inférieure de 3 669 \$ (mesurée en dollars de 2016).

Deux ans après l'obtention du diplôme, six diplômés sur dix de la promotion de 2014 n'avaient pas de dette associée au paiement de leur premier grade, y compris 43 % d'entre eux qui n'avaient pas emprunté du tout, et 17 % de plus qui avaient entièrement remboursé leur emprunt. Le pourcentage de ceux libres de dette pour le premier grade a augmenté de 5 points de pourcentage entre les promotions de 2007 et de 2014.

« Notre rapport contient des éléments probants qui suggèrent une amélioration globale de la situation d'endettement des diplômés universitaires des Maritimes depuis quelques années. Toutefois, comme le montre le rapport, il y a de nombreuses différences dans les tendances de l'emprunt entre les groupes démographiques; il est plus probable que les étudiants de première génération résidents des Maritimes empruntent et qu'ils aient la dette médiane la plus élevée », dit Catherine Stewart, directrice générale par intérim de la CESPM. Parmi les étudiants résidents des Maritimes dont les parents n'avaient pas de diplôme d'études postsecondaires, 75 % ont emprunté pour financer leur grade, et l'emprunt médian était de 36 000 \$, toutes sources confondues.

Le rapport contient aussi de l'information sur les tendances en matière d'emprunt chez les diplômés qui ont poursuivi leurs études après le premier grade et donne un aperçu de l'emprunt cumulatif pour toutes leurs études. Il porte particulièrement sur les résidents des Maritimes, c'est-à-dire les diplômés qui vivaient dans la région lors de leur inscription pour leur grade de 2014.

Le rapport se trouve sur le site Web de la Commission : www.cespm.ca

La CESPM a été créée en 1974. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de chercher en premier lieu à améliorer les services offerts aux



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour les aider à continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-30-

Personne-ressource pour les médias :
Dawn Gordon
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca